

# Référendum communal contre l'achat par la Commune de l'Hôtel-restaurant des Alpes

Publication de l'acte contesté au pilier public : 7 octobre 2020

Dernier délai pour la remise des listes de signatures à la municipalité : 23 novembre 2020



Les électeurs soussignés demandent, en vertu de l'art 147 de la Constitution Vaudoise et des articles 107 et suivants de la LEDP, que la question suivante soit soumise au corps électoral :

**« Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 5 octobre 2020 acceptant le préavis municipal No 10/2020 amendé relatif à la demande de crédit pour l'achat et la rénovation intérieure de l'Hôtel-restaurant des Alpes, route d'Oron 1 ? »**

Pour que votre signature soit valable, l'ensemble des conditions suivantes doit être rempli :

Votre domicile politique est **Savigny** et vous êtes inscrit au rôle des électeurs en matière communale (LEDP, art. 5, al. 2).

Si vous êtes étranger-ère, vous devez habiter en Suisse depuis plus de 10 ans et dans le canton de Vaud depuis plus de 3 ans.

Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable selon l'art. 282 du Code pénal suisse.

Les indications mentionnées ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même.

La loi interdit l'adjonction d'annexes ; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

<b>Nom</b> à la main, lisiblement	<b>Prénom</b>	<b>Date de naissance</b> Complète J-M-A	<b>Adresse précise</b> Rue et no	<b>Signature</b> Indispensable	<b>Contrôle</b> Laisser en blanc
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					

La **municipalité** atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au rôle des électeurs à la date du..... (jour du contrôle par le greffe) et que le nombre des signatures valables est de.....

Au nom de la **municipalité**  
(sceau et signature)

Comité référendaire à 1073 Savigny  
Ralph Brühlmann, Pierre-Ozaire 34 ; Lara Graz, Ch. de la Séchaude 11; Christian Mottaz, Ch. de la Sapinière 1 ;  
Alexandre Monod, Rte d'Oron 5 ; Nicolas Reymond, Rte de la Roche 10 ; Jean-Jacques Schumacher, Ch. du  
Vieux Collège 6 ; Roland Stehlin, Ch. de la Porat 20 ; Philippe Truan, Ch. de la Porat 7

[www.savigny-referendum-des-alpes.ch](http://www.savigny-referendum-des-alpes.ch)

Merci de retourner cette liste, même incomplète, au plus tard le 19 novembre 2020 au **Comité référendaire contre l'achat de l'hôtel-restaurant des Alpes, p. a. Nicolas Reymond, Route de la Roche 10, 1073 Savigny.**